

DEPARTEMENT  
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS BASTIDES DE  
LOMAGNE

**Séance du 18 septembre 2019**

L'an deux mille dix neuf et le 18 septembre, le Conseil d'Administration du CIAS BASTIDES DE LOMAGNE s'est réuni à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

**Présents** : Messieurs et Mesdames MANTOVANI Guy, Président, BEGUE Gilles, Vice-Président, BIGNEBAT Suzanne, CABASSY Daniel, CHAUBET Claire, FERRADOU Jacqueline, LAVIGNE Maryse, MARTIN Martine, TAUPIAC David

**Excusés** : Messieurs et Mesdames DELAHE Annie, DENIEL Renée, LABORDE Marie Pierre, LECOCQ Jean Charles, SEYCHAL Marie José, SORO Daniel, SOULIER Nathalie, TURINI Florence

**Le Conseil a choisi pour secrétaire : Maryline DOMEJEAN**

**1-Décision modificative n°1 : virement de crédits**

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget du CIAS de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation des chapitres et articles		Montant
N°	INTITULE	
<b>Chap 67</b>		
678	Autres charges exceptionnelles	+ 10.00
<b>Chap 65</b>		
65548	Autres contributions	• 10.00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

**2- Amortissement matériel et logiciel régie.**

Monsieur le président explique à l'assemblée que le CIAS BASTIDES DE LOMAGNE a dû se doter sur l'exercice 2018 d'un équipement pour la régie de recettes :

Un logiciel régie pour 1 320.00€ TTC

Un lecteur de CESU pour 8046.00€ TTC

Ce matériel doit être amorti et M.le Président demande à l'assemblée de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement à trois ans pour le logiciel et pour le matériel.

### **3-Erreur de frappe délibération du 11/02/2019 AFFECTATION DE RESULTAT**

#### **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 11 FEVRIER 2019 D-02112019-06**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de MANTOVANI Guy, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **24 730.35 €**

Rappelant que la réserve de compensation 2017 (106868) est de : **22 356.27 €**

Propose de compenser ce déficit par le biais de la réserve de compensation abondée les années précédentes.

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité cette proposition.

La réserve de compensation (106868) sera de : **0.00**

Le **déficit** reporté (119) sera de : **2 374.08 €**

#### **4-Modification du Tableau des emplois**

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE informe l'assemblée qu'il est souhaitable de modifier les emplois au tableau des effectifs adopté le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le président propose :

- La Création des postes ci-dessous au 01/11/2019
  - 1 poste titulaire d'adjoint administratif à 35 H au 01/11/2019
  - 1 poste non titulaire Adjoint d'animation à 20 H au 01/11/2019
  - 1 poste non titulaire d'auxiliaire puéricultrice à 35 H au 01/11/2019
  - 1 poste titulaire Agent de maîtrise à 28 H
  - 1 poste non titulaire agent social à 10 H
  - 1 poste non titulaire agent social à 17 H au 01/11/2019
  - 1 poste non titulaire adjoint technique à 28 H au 01/11/2019
  - 1 poste non titulaire d'adjoint technique à 32 H au 01/11/2019
  
- La suppression des postes ci-dessous :
  - 2 postes titulaires agent social à 22 H au 15/09/2019
  - 1 poste titulaire d'adjoint technique à 28 H au 01/10/2019
  - 1 poste non titulaire agent social à 25 H au 01/07/2019
  - 1 poste non titulaire agent social à 12 H au 01/11/2019
  - 3 postes non pourvus agent social à 12 H au 01/09/2019

Vu l'avis favorable du Comité technique du 12 Septembre 2019.

#### **5- Evolution de la carrière des agents en CDI**

Monsieur le président explique à l'assemblée la situation des agents en CDI dont l'avancement d'échelon se faisait de façon nominative par inscription sur tableau d'avancement et au vu des résultats de l'entretien professionnel.

Il propose que ces agents bénéficient désormais des mêmes avancements d'échelon que les agents titulaires, en se référant à la grille indiciaire du grade des agents concernés. Le calcul de l'ancienneté se fera à compter de leur recrutement.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 12 Septembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité ces dispositions.

Cette délibération annule et remplace toutes délibérations précédentes sur l'évolution de carrière des CDI

#### **6- Créances irrécouvrables**

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration que M. le Trésorier a transmis la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur.

Le montant de l'état détaillé des créances irrécouvrables pour motif « décédé et demande de renseignement négative » pour motif « RAR inférieur au seuil de poursuite », est de 416.59 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité M. le Président à passer ces sommes en créances irrécouvrables et à signer tous les documents nécessaires.

#### **7- Renouvellement d'un contrat unique d'insertion CAE actuel PEC**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 avril 2015 approuvant le recrutement d'un CAE à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'adjoint administratif à raison de 35 heures par semaine pour le service d'aide à domicile, à compter du 01/09/2015 et les délibérations de renouvellement dont la dernière le 05/12/2018,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le renouvellement de ce contrat unique d'insertion C.A.E., renommé PEC (parcours emploi compétence) pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un PEC à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif, à partir du 01/09/2019 pour une durée de 1 an.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

**Ainsi délibéré, mois et an ci-dessus**

**Le Président,**

**Guy Mantovani**

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBARATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

**PROCES VERBAL**

Séance du 18 septembre 2019

Signatures

